COMPTE-RENDU - SEANCE DU 27 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 27 Juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par la Présidente de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Gengoux de Scissé

<u>Présents</u>: M. BELIGNÉ Philippe (La Truchère), M. BUCHAILLE Didier (Uchizy), M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), M. CHEVALIER François (Grevilly), Mme CLEMENT Patricia (Fleurville), M. DAILLY Jean-Maurice (Viré), M. DELPEUCH Pierre-Michel (La Chapelle-sous-Brancion), M. DESROCHES Patrick (Viré), Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet), M. DUMONT Marc (Saint Albain), M. FARAMA Julien (Tournus), Mme GABRELLE Catherine (Royer), Mme HUET Arlette (Clessé), M. IOOS Xavier (Préty), Mme JOUSSEAU Monique (Plottes), Mme MARTENS Anja (Tournus), Mme MARTINS-BALTAR Viviane (Tournus), M. MOLLARD Gilles (Burgy), M. PERRE Paul (Chardonnay), M. ROBELIN Bernard (Saint-Gengoux-de-Scissé), M. ROUGEOT François (Lugny), M. STAUB Frédéric (Tournus), M. TALMARD Paul (Uchizy), M. TALMEY Patrick (Martailly les Brancion), M. THIELLAND Gérard (Lacrost), M. VARIN René (Tournus), M. VEAU Bertrand (Tournus) délégués titulaires.

<u>Excusés étant représentés</u> : M. MEUNIER Jean-Claude (Ozenay) représenté par M. PETIT Gilles (Ozenay), M. SANGOY Marc (Bissy-la-Mâconnaise) représenté par M. NICOLAS Alexandre (Bissy la Mâconnaise)

Excusés ayant donné pouvoir: M. COCHET François (Tournus) pouvoir à M. VARIN René (Tournus), Mme DOUDET Marjorie (Tournus) pouvoir à M. MARTENS Naja (Tournus), M. GALEA Guy (Lugny) pouvoir à M. ROUGEOT François (Lugny), Mme MERMET Anne (Tournus) pouvoir à M. STAUB Frédéric (Tournus), Mme PAGEAUD Line (Tournus) à M. FARAMA Julien (Tournus), M. RAVOT Christophe (Tournus) pouvoir à M. VEAU Bertrand (Tournus), M. ROCHE Claude (Tournus) pouvoir) M. PERRE Paul (Chardonnay)

Excusé: M. CHARPY-PUGET Gilles (Cruzille)

<u>Absents</u>: M. BETENCOURT Philippe (Tournus), Mme FONTROUGE –TARDIEU Laurence (Tournus), M. PERRUSSET Henri (Fargeslès-Mâcon), Mme TIVANT Marie-Andrée (Le Villars),

<u>Secrétaire de séance</u>: BELIGNE Philippe (La Truchère)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41 Conseillers présents ou représentés : 36

<u>Membres en exercice</u>: 41 <u>Votants</u>: 36

Administration générale

- 1. Versement Dotation de Solidarité Communautaire
- 2. Convention panneaux autoroutiers
- Modification de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Comptabilité/Finances

- 4. Attribution d'une subvention à la Cordée Musicale
- 5. Demande de fonds de concours de la Commune d'Uchizy

Piscine

6. Modification des tarifs de la cafétéria

Tourisme

7. Désignation du cabinet retenu pour la Maîtrise d'œuvre des travaux de l'Office de Tourisme

Petite enfance - Enfance et Jeunesse

8. Choix de l'entreprise retenue pour la Délégation de Service Public « Gestion du Relais Assistants Maternel, du Multi Accueil et du Centre de Loisirs Maternel de Tournus »

Environnement - Gestion des déchets

- 9. Signature contrat Eco-mobilier année 2018
- 10. Rapport annuel des déchets du SMET
- 11. Rapports annuels des déchets
- 12. Rapport annuel SPANC

Economie

13. Aménagement d'un espace de coworking à Fleurville

Questions et informations diverses

Administration générale

1. Versement Dotation de Solidarité Communautaire

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés de VERSER une dotation de solidarité communautaire telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

	Reversement 2018 (2/3 de 2017)
BISSY LA MACONNAISE	1 645.62 €
BURGY	1 327.74 €
CHARDONNAY	771.84€
CLESSE	5 131.19 €
CRUZILLE	4 273.49 €
GREVILLY	407.97 €
FLEURVILLE	6 451.14 €
LUGNY	9 570.07 €
MONTBELLET	5 266.01 €
ST ALBAIN	2 653.69 €
ST GENGOUX DE SCISSE	5 156.77 €
VIRE	7 084.37 €
TOTAL	49 739.91 €

2. Convention panneaux autoroutiers

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser la Présidente à signer avec le Département la convention relative à la signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A6.

3. Modification de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

- → Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention de modifier la composition de la CLECT en fixant le nombre de ses membres à 26 :
 - le Vice-Président chargé des Finances,
 - 2 représentants pour Tournus,
- 1 représentant par Commune pour les 23 autres Communes : La Présidente et M. PERRET ayant été élus représentants de Royer et Plottes par leurs Conseils Municipaux respectifs.

Comptabilité/Finances

4. Attribution d'une subvention à la Cordée Musicale

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention d'accorder à l'association « La Cordée Musicale » un soutien financier de 2 000 € pour l'organisation de 4 concerts à Plottes, Brancion, Saint Gengoux de Scissé et Clessé entre le 28 Juin 2018 et le 8 Juillet 2018.

5. <u>Demande de fonds de concours de la Commune d'Uchizy</u>

- → Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés
 - D'AUTORISER le versement d'un fonds de concours à la commune d'Uchizy pour la création d'une cantine scolaire,
 - D'ATTRIBUER un fonds de concours d'un montant de 24 756 € dans la limite prévue par l'article L5214-16-V du code général des collectivités territoriales,
 - D'AUTORISER Madame la Présidente à signer la convention relative à ce fonds de concours avec la Commune d'Uchizy, à engager et signer toutes actions ou documents s'y référent

Piscine

6. Modification des tarifs de la cafétéria

- →Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés
 - de réduire le prix de vente des articles « croque-monsieur et quiche » à 2.50 € afin de les rendre plus accessibles aux usagers,
 - d'augmenter le prix de vente des gaufres à 1.50 € compte tenu de la très faible marge réalisée.

Tourisme

- 7. Désignation du cabinet retenu pour la Maîtrise d'œuvre des travaux de l'Office de Tourisme
- → Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés
 - d'entériner la proposition de la commission et de retenir pour l'aménagement de l'Office de Tourisme de Tournus le cabinet GAUTHERON – ZANIN de Tournus pour un montant total d'honoraires de 54 095 € HT soit un taux de rémunération de 15 % du montant estimatif des travaux,
 - d'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce marché de maîtrise d'oeuvre.

Petite enfance - Enfance et Jeunesse

- 8. Choix de l'entreprise retenue pour la Délégation de Service Public « Gestion du Relais Assistants Maternel, du Multi Accueil et du Centre de Loisirs Maternel de Tournus »
- → Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - d'entériner la proposition de la commission de concession qui consiste à retenir à compter du 1er Juillet 2018 jusqu'au 30 Juin 2023, l'Association Familiale du Tournugeois pour la délégation de Service Public relative à la Gestion du Multi Accueil, du Relais Assistantes Maternelles et du Centre de Loisirs Maternel de Tournus pour une contribution financière de 204 250 € par an soit 1 020 250 € pour les 5 ans.
 - d'autoriser la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette délégation de service public.

Environnement - Gestion des déchets

- 9. Signature contrat Eco-mobilier année 2018
- → Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser la Présidente à signer le contrat territorial pour le mobilier usagé avec l'Eco-Organisme « Eco-Mobilier » pour l'année 2018.
 - 10. Rapport annuel des déchets du SMET
- → Invité à se prononcer, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PREND CONAISSANCE du rapport annuel du SMET 71 de l'année 2017.
 - 11. Rapports annuels des déchets
- → Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2017.
 - 12. Rapport annuel SPANC
- → Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, prend connaissance du rapport relatif au fonctionnement 2017 (période du 01/01/2017 au 31/12/2017) du service public d'assainissement non collectif.

Economie

- 13. Aménagement d'un espace de coworking à Fleurville
- → Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE
 - d'autoriser la Présidente à lancer l'étude relative à l'opportunité de créer un espace co-working au 1^{er} étage du bâtiment intercommunal situé à Fleurville,
 - d'autoriser la Communauté de Communes à solliciter les demandes de subventions s'y afférent.

Questions et informations diverses